

Délibération n° 194 du Comité Syndical

L'an deux mille vingt-trois le vingt novembre à 15 h 00

Les délégués du comité syndical, légalement convoqués le 14 novembre 2023, se sont réunis à Rodez, sous la Présidence de Monsieur Arnaud VIALA

Etaient présents : André CARNAC, Evelyne ESTRIPEAU, Christiane MARTIN, Damien LAURAIN,

Etaient excusés : Mélanie BRUNET, Christian NAUDAN,

Ayant donné procuration : Ms Jean-Luc CALMELLY,

Objet : Les Cazes – Etude d'impact « 4 saisons »

Monsieur le Président donne présente le rendu de l'étude complémentaire « faune Flore » sollicitée auprès de Rural Concept pour avancer dans le dossier d'aménagement de la zone d'activité des Cazes.

« dans l'ensemble, le projet de Zone d'activité des Cazes présente des enjeux écologiques modérés à fort localement. Deux éléments doivent particulièrement retenir notre attention :

- *Le bâtiment agricole : deux espèces protégées l'Effraie des clochers et la Chevêche d'Athena ont été répertoriées, dont la cohabitation est plutôt rare, sont considérées à enjeu modéré*
- *La prairie de fauche Est avec les zones argilo-humides relève la présence du Trèfle écailleux, espèce protégée et très rare dans le département. Enjeu fort quant à la préservation de cette espèce.*

Au vu des résultats du présent état initial, nous relevons des enjeux notables sur une majeure partie du site d'étude. Il est impossible à ce stade de statuer précisément sur le degré d'impact du projet sur le milieu naturel.

Ainsi, trois solutions se présentent :

- *La réalisation d'une étude d'impact intégrale couvrant les 4 saisons. Elle permettrait d'affiner précisément les enjeux relevés dans ce présent état initial et permettrait d'établir une analyse des impacts sur le milieu naturel. Cela déclinerait sur la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser), le dépôt de l'étude d'impact auprès des autorités environnementales et du dossier CNPN (Conseil National de la Protection de la Nature) « de destruction d'espèces protégées ». Pour cela il faut compter environ 2 ans de travail et d'instruction des dossiers.*
- *L'implantation du projet sur les zones aux enjeux moindres, qui diminuerait l'emprise du projet et demanderait une révision globale de ce dernier.*
- *L'étude de scénarii alternatifs pour l'implantation du projet sur d'autres parcelles. »*

Où la présentation des conclusions de l'étude et après en avoir délibéré, le conseil syndical se prononce pour l'engagement d'une étude d'impact « 4 saisons » et en fonction des résultats relevés au fur et à mesure du déroulé de l'étude prendra une décision sur une demande de dérogation pour la parcelle Est.

Le conseil valide à l'unanimité le devis, établi par Rural Conseil, tel que présenté par le Président,

- Phase 1 – Etat actuel de l'environnement sur toute la propriété du Syndicat Mixte (dont la zone de compensation) : 13 662.50 € HT
- Phase 2 – Analyse des impacts et application de la séquence ERC en tenant compte des mesures d'évitement, de réduction et de compensation : 6 037.50 € HT
- Finalisation de l'étude d'impact sur l'Environnement : 945.00 € HT
 - o **Total du Volet Naturel de l'Etude d'Impact : 20 487.50 € HT**
- Tranche conditionnelle1 : analyse du cumul des impacts du projet : 656.25 € HT
- Tranche conditionnelle 2 : réalisation du dossier CNPN : 4 200 € HT
 - o **Total dossier CNPN : 4 200.00 € HT**

Le conseil syndical autorise à l'unanimité le président à mener toutes les démarches nécessaires à ce dossier et à engager tous les frais inhérents.

Sens des votes :
Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués titulaires présents ou représentés : 6
Nombre de suffrages exprimés : 6
Pour 6 Abstentions : Contre :

Fait et délibéré à Séverac d'Aveyron,
le 21 novembre 2023



Le Président,

Arnaud VIALA